

## **Conseil d'Administration du 14 décembre 2020**

### **Compte-Rendu**

Le Quatorze Décembre Deux Mille Vingt, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Côte Saint-André s'est réuni en visioconférence.

Monsieur Joël GULLON, Président du CCAS, ouvre la séance à 18h24 en présence de :

**Mesdames :**

- ✓ Mireille GILIBERT - Yvette SEGLAT - Michèle BERTHOLDY

**Messieurs :**

- ✓ Joël GULLON - Georges GOUBET - Karim OUCHEMOUKH

**Excusés pouvoirs :**

- ✓ Sophie VINCENT à Joël GULLON – Hélène SARDELLI à Mireille GILIBERT

**Absents :**

- ✓ Jean Christophe BRENIER

**Participait également à la séance :**

- ✓ Sylvie BRUNON, Directrice du CCAS, Secrétaire de séance

Monsieur le Président fait l'appel.

La séance est ouverte à 18h24 et levée à 18H55

### **Point N° 1 : Convention Cadre entre la Ville et le CCAS**

#### **Rapporteur : Joël GULLON**

Suite à la réorganisation des services communaux et à la redéfinition des compétences du Centre Socio-Culturel « Les Sources », le Centre Socio-Culturel est désormais intégré aux services de la Ville. Il est donc nécessaire de formaliser les modalités du concours apporté par la Ville au CCAS et vice versa, en appliquant une simplification importante de la convention cadre Ville/CCAS (voir projet en annexe).

Cette convention formalise les échanges de personnel entre les deux structures et fixe les modalités du concours apporté par la Ville au CCAS pour participer au fonctionnement de ce dernier, et vice versa.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la convention Cadre entre la Ville et le CCAS actant le changement de gestionnaire du Centre Socio-Culturel.

**Point N°2 : Modification du tableau des effectifs****Rapporteur : Mireille GILIBERT**

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du CCAS de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la mutation du personnel CCAS vers la Ville et à l'avis du Comité Technique en date du 08 décembre 2020, il convient de procéder à la suppression des postes suivants :

SERVICE	DATE	SUPPRESSION
ALSH	31/12/2020	1 Poste à temps complet adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe
CCAS / Secrétariat	31/12/2020	1 Poste à temps non complet (28H) adjoint administratif territorial  1 Poste à temps complet adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe
CCAS / Familles	31/12/2020	1 Poste à temps complet référent famille (CDD jusqu'au 30/11/21)
CCAS / Direction	31/12/2020	1 Poste à temps complet animateur territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du tableau des effectifs